

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 mai 2021 à 20 h 30

Convocation du 4 mai 2021

Étaient présents : Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Claudine BIZOT, Laurent COCHONNEAU, Christophe LALOU, Jean-Yves BOURGE, Alexis COME, Laura COUTABLE, Michel DEROUINEAU, Raphaëlle DUCHESNE, Sarah-Claude KIEFFER, Béatrice LEVASSEUR, Gautier MICHELIN, Marie-Noëlle ORTION, Sébastien PIERRE, Christophe POMMIER,

Était absente excusées : Sophie GIRARD pouvoir à Jean-Yves BOURGE
Marie-Line REVEL pouvoir à Claudine BIZOT
Anne-Sophie MAZE pouvoir à Sarah-Claude KIEFFER

Secrétaire de séance :

Gautier MICHELIN est désigné en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Délibérer pour le devis concernant la pose d'une prise forain
 - ❖ Délibérer pour la mise en place de la participation au Centre social pour 2022 et les années à venir.
 - ❖ Délibérer pour la nomination de deux élus à la commission mobilité de la CDC OBB
 - ❖ Délibérer pour la convention coupe de bois
 - ❖ Délibérer pour le loyer du distributeur de produits frais
 - ❖ Délibérer loyer logement Epaigne
 - ❖ Délibération sur le montant des concessions versées au CCAS
 - ❖ Point sur les élections
 - ❖ Questions diverses
 - ❖ Point sur les commissions
-

Gautier MICHELIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.
Le registre circule pour les signatures.

❖ Délibérer pour le devis concernant la pose d'une prise forain

Laurent COCHONNEAU présente deux devis pour la pose d'une prise forain :
SCETEC pour un montant de 1 040 € HT
EGE 72 pour un montant de 930.25 € HT

Il est proposé de retenir EGE

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 19

❖ Avenant place du Mail

Laurent COCHONNEAU présente un avenant de 1 255.60 € HT concernant le lot 2 voirie réseaux divers. Le montant total du lot 2 est de 226.438,90€ HT.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cet avenant 1 pour le lot 2 voirie réseaux divers.

Vote pour 19

Jean-Yves BOURGE indique qu'à ce jour le chantier est maîtrisé.

❖ Délibérer pour la mise en place de la participation au Centre social pour 2022 et les années à venir

Claudine BIZOT explique aux membres du conseil qu'une réunion s'est tenue entre les élus de notre commune représentants du centre social, la maire et les élus de Laigné en Belin il en ressort ce qui suit :

Pour l'année 2021, le conseil municipal a voté la subvention de 62 730 € prévue dans le cadre de l'agrément arrivant à son terme au 31/12/2021.

Le conseil municipal a pris une délibération de principe pour la prolongation de cet agrément pour une année supplémentaire avec un terme au 31/12/2022, afin d'élaborer un nouveau projet social, sans avoir fixé le montant de la subvention.

L'excédent sur le budget 2020 s'élèverait entre 5 000 € et 10 000 €, si on retient un montant intermédiaire de 7 000 €, cela fait un gain de 3 500 € pour chacune de nos communes (Saint Gervais en belin et Laigné en Belin) que La Ruche ne redonnerait pas en 2021.

Pour 2022, la subvention s'élèverait à 62 730 – 7 000 € = 55 730 € arrondi à 56 000 €.

Proposition pour 2022 d'une subvention de 56 000 €

Pour le nouvel agrément de quatre ans, soit 2023 à 2026 :

Le budget d'un montant d'environ de 320 000 €, les charges directes et indirectes de l'axe parentalité s'élèveraient à 52 797 € + 76 803 € = 129 600 €.

Le reste à charge pour nos deux communes (Saint Gervais en Belin et Laigné en Belin), financements déduits : 9 623 € + 40 987 € = 50 610 €.

Axe Parentalité : le reste à charge pour nos communes : 50 610 €

Dans le nouveau projet social, le centre social LA RUCHE prévoit l'élargissement de cet axe parentalité aux autres communes de la communauté Orée de Bercé Belinois. Ainsi leur proposition est la suivante :

- Saint Gervais en Belin et Laigné en Belin financent 80% en 2023 et 2024 et les autres communes 20 %
20% de 50 610 € = 10 122 € soit un gain de 5 060 pour chacune de nos deux communes
62 730 € - 5 060 € = 57 670 €
- Saint Gervais en Belin et Laigné en Belin financent 60% en 2025 et 2026 et les autres communes 40% soit un nouveau gain de 5 060 € pour chacune de nos deux communes
57 670 € - 5 060 € = 52 610 €

Soit un montant moyen de 55 140 € par an

Proposition pour les quatre années 2023 à 2026 :

2023 : 56 000 €

2024 : 54 000 €

2025 : 52 000 €

2026 : 50 000 €

Mme la maire propose de s'engager à verser une subvention de 56 000 € au centre social pour l'année 2022.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil acceptent cette proposition.

Vote pour 18 abstention 1

Christophe POMMIER demande si d'autres communes vont participer au budget de la Ruche dans le futur ?

Mathilde PLU précise que c'est juste pour l'année 2022, un autre fonctionnement sera mis en place pour les années à venir, en 2023 la somme de 56 000 €, 2024 la somme de 54 000 €, en 2025 la somme de 52 000 € et en 2026 la somme de 50 000 €.

Laurent COCHONNEAU demande si d'autres communes vont participer pour diminuer la charge de Saint Gervais en Belin.

Mathilde PLU répond que les deux communes initiales paieront 80 % de la parentalité.

Claudine BIZOT a eu un retour de La Ruche et les autres communes ont bien réagit.

Christian BARBEAU demande s'ils vont revenir vers nous pour demander plus de subvention

Claudine BIZOT explique que les actions seront revues à la baisse en fonction des dotations, elle sait que Yohann LEBRETON sera assez malin pour trouver de nouvelles subventions.

Jean-Yves BOURGE demande si le montant sera suffisant au vu des projets.

Mathilde PLU indique que les dotations prévues pour les années à venir ne seront pas revues à la hausse, c'est acté avec le centre social.

Michel DEROUINEAU explique que si on lui donne 50 000 € il va tout dépenser.

Christophe POMMIER pense qu'on fait en premier le projet et ensuite le financement.

Michel DEROUINEAU et Christian BARBEAU disent que la ruche prend le problème à l'envers.

Gautier MICHELIN dit qu'ils prennent le problème dans le bon sens car c'est une délégation de service public. Le financement des actions se fait à partir des budgets communaux.

Claudine BIZOT propose de demander à Yohann LEBRETON, directeur de la ruche de venir lors d'un prochain conseil. Et elle précise que la compétence adolescence est aux mains de la CDC OBB. Mme DUPOND va demander aux animateurs d'être plus présent sur les différents territoires.

Christophe POMMIER demande que la CDC OBB donne une enveloppe à La Ruche.

Mathilde PLU répète que ce n'est pas une compétence communautaire et que c'est à la CDC OBB de s'occuper des adolescents et aux communes des centres sociaux.

Christian BARBEAU dit que comme ils ont un an de retard sur le travail de la mise en place de la nouvelle convention c'est un an de plus dans le flou.

Mathilde PLU indique qu'ils sont en train de rédiger le projet et la demande de d'agrément pour 4 années.

Mathilde PLU propose aux élus de voter des subventions pour les années suivantes, en sachant que ce montant ne pourra pas être supérieur à :

56 000 € pour 2023

54 000 € pour 2024

52 000 € pour 2025

50 000 € pour 2026

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent cette proposition.

Vote pour 18 abstention 1

❖ **Délibérer pour la nomination de deux élus à la commission mobilité de la CDC OBB**

Mathilde PLU explique qu'une nouvelle commission mobilité est créée au sein de la CDC OBB. Il faut en conséquence nommer deux membres par commune.

Jean-Yves BOURGE indique qu'à ce jour il s'agit de la maire et de lui-même.

Sarah-Claude KIEFFER est intéressée mais elle ne peut pas se libérer en journée.

Raphaëlle DUCHESNE est elle aussi intéressée mais elle ne peut pas être disponible à chaque fois, peuvent-elles être suppléante l'une de l'autre ?

Gautier MICHELIN pense que pour avoir du poids il faut être présent aux diverses réunions.

Sarah-Claude KIEFFER demande où sont les comptes rendus des précédentes réunions.

Amélie DAVAZE lui explique que les comptes rendus sont sur l'extranet de la CDC OBB.

Jean-Yves BOURGE pense que les personnes les plus amènes pour être présentes sont Christian BARBEAU et lui-même car il a commencé à suivre cette commission.

Sarah-Claude KIEFFER ne comprend pas pourquoi on demande des noms si c'est déjà défini par avance.

Gautier MICHELIN pense que le mieux aurait été de nommer les deux personnes pressenties dès le début du débat.

Christian BARBEAU demande aux membres du conseil municipal de valider les deux noms suivant pour la commission mobilité de la CDC OBB : Jean-Yves BOURGE et Christian BARBEAU.

Vote pour 19

❖ **Délibérer pour la convention coupe de bois**

Sébastien PIERRE présente la convention pour la vente du bois coupé sur la parcelle section B n°88 (annexe 1).

Le prix du stère est de 8 € et un acompte de 16 € sera demandé avant le début de la coupe, à M Pierre JAMIN qui est le bénéficiaire de ladite convention.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 19

❖ **Délibérer pour le loyer du distributeur de produits frais**

Mathilde PLU propose un loyer de 250 € mensuel pour la location d'une partie de la parcelle section AD n°38, à l'EARL CHARTIER pour la mise en place d'un distributeur de produits frais.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil approuvent cette proposition.

Vote pour 16 abstention 2

Le pouvoir de Sophie GIRARD ne prend pas part au vote.

❖ **Délibérer loyer logement Epaigne**

Claudine BIZOT propose aux membres du conseil municipal de fixer le prix du loyer au 7 résidence d'Epaigne à 230 € mensuel.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 19

❖ **Délibération sur le montant des concessions versées au CCAS**

Mathilde PLU présente une proposition de délibération de régularisation des prix des concessions aux cimetières de Saint Gervais en Belin :

Concession en terre:

90€ pour 20 ans dont 1/3 reversé au CCAS

100 € pour 30 ans dont 1/3 reversé au CCAS

120 € pour 50 ans dont 1/3 reversé au CCAS

Columbarium 480 € pour 20 ans dont 1/3 reversé au CCAS

Cave Urne 258 € pour 20 ans dont 1/3 reversé au CCAS

Plaque au jardin du souvenir 100 € pour 20 ans dont 1/3 reversé au CCAS

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 19

❖ **Point sur les élections**

❖

Christian BARBEAU annonce qu'au vu des doubles élections et des deux bureaux de votes il faudra faire des permanences de 5 heures.

Marie-Noëlle ORTION a trouvé la procédure pas claire dans l'envoi du mail.

❖ **Point sur les commissions**

Commission personnel : Christian BARBEAU

Le nouvel employé des services techniques va rejoindre l'équipe le 1^{er} juin 2021, il s'agit de Jérôme FANZUTTI.

Commission communication Gautier MICHELIN

Un bulletin de 6 pages va sortir en juin.

Un bulletin complet sera proposé en septembre.

Le site internet va être modifié.

Sarah-Claude KIEFFER demande si une gerbe a été déposée au cimetière, Mathilde PLU répond que oui en comité restreint au vu des restrictions sanitaires.

Commission travaux : Laurent COCHONNEAU

Les travaux vont commencer rue de Normandie le 24 mai.

Sarah-Claude KIEFFER se sent exclue de la commission, elle n'est pas informée.

Un débat s'ensuit.

SIVOM : Michel DEROUINEAU
Le 13 juillet aura bien lieu.

Prochaine réunion :

Projet de territoire le 16 juin 2021.

Prochain conseil municipal 7 juin 2021

Levée du conseil à 22 h 30

Le Secrétaire de séance,

Gautier MICHELIN

La Maire,

Mathilde PLU